

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 06 juillet 2011, une enquête publique est ouverte en mairies de Nort-sur-Erdre et Saffré, pendant une période de 31 jours consécutifs, du **mercredi 21 septembre 2011 au vendredi 21 octobre 2011 inclus** sur le projet de réalisation par les sociétés « Ferme éolienne Nort-sur-Erdre – Saffré S.A.S. » et « Nort Energies S.A.S.U. » du parc éolien des Pierres Blanches (comprenant le parc éolien de la Sangle composé de quatre éoliennes et d'un poste de livraison, et le parc éolien du Gouvalou composé de cinq éoliennes et d'un poste de livraison) sur le territoire des communes de NORT-SUR-ERDRE et SAFFRE, aux lieux-dits « Les Landes de Nort », « La Foie », « Le Houssais », « Les Renardières », et « La Bottinière ».

Les pièces du dossier, comportant notamment le dossier de permis de construire pour les 9 éoliennes et les 2 postes de livraison, l'étude d'impact du projet éolien, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés pendant la période de l'enquête en mairies de NORT-SUR-ERDRE et SAFFRE, communes d'implantation des éoliennes.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies de NORT-SUR-ERDRE et SAFFRE, et consigner éventuellement sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit, au commissaire-enquêteur, aux mairies précitées.

En sa qualité de commissaire-enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de Nantes, M. Gilbert COSTEDOAT est chargé de diriger cette enquête et de recevoir les observations du public aux lieux, dates et heures ci-après :

- à la mairie de Nort-sur-Erdre :
 - le mercredi 21 septembre 2011 de 8 h 30 à 12 h
 - le lundi 03 octobre 2011 de 13 h 30 à 17 h 30
 - le vendredi 21 octobre 2011 de 13 h 30 à 17 h.
- à la mairie de Saffré :
 - le mardi 27 septembre 2011 de 8 h 30 à 12 h 30
 - le samedi 15 octobre 2011 de 9 h à 12 h.

A la fin de l'enquête publique et dans un délai d'un mois, le commissaire-enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non au projet du parc éolien.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée en mairies de NORT-SUR-ERDRE et SAFFRE pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en s'adressant à la préfecture de la Loire-Atlantique (direction de la coordination et du management de l'action publique – bureau des procédures d'utilité publique) dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978.

La décision d'accorder ou non les permis de construire du parc éolien des Pierres Blanches réalisé par les sociétés « Ferme éolienne Nort-sur-Erdre – Saffré S.A.S. » et « Nort Energies S.A.S.U. » sur le territoire des communes de NORT-SUR-ERDRE et SAFFRE relève de la compétence du préfet de la Loire-Atlantique.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès des maîtres d'ouvrage et des développeurs des projets :

Pour le Parc de la Sangle (communes de Nort-sur-Erdre et Saffré) :

- Ferme éolienne Nort sur Erdre Saffré S.A.S., sise 233 rue du Faubourg St Martin 75 010 Paris (Maître d'ouvrage)
- Energieteam, sise ZA du Petit Gué-Angrie 49 440 Candé (Développeur du projet)

Pour le Parc de Gouvalou (commune de Nort-sur-Erdre) :

- Nort Energies S.A.S.U., sise 5 rue de Castiglione 75 001 Paris (Maître d'ouvrage)
- Valorem, sise 1 rue Eugène Varlin 44 100 Nantes (Développeur du projet)